

# FICHE PROCEDURE

## A DESTINATION DES PERSONNELS

### FAIRE FACE AUX ATTEINTES AUX PRINCIPES ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

#### 1/2

Incarner, partager, transmettre et défendre les principes et les valeurs de la République.

L'École a pour mission d'incarner, de faire vivre et de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République

Par la même le respect des principes et valeurs de la République est « un impératif pour l'institution scolaire et **une garantie, pour les personnels, d'exercer sereinement leur mission** » (Eduscol)

#### 1 - A CE TITRE DEUX TEXTES LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RECENTS ONT PERMIS D'ETOFFER LA PROTECTION DES PERSONNELS ET DE RENFORCER LEUR ACCOMPAGNEMENT :

⇒ **La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

Plusieurs délits ont été créés afin de **renforcer la protection des agents publics** qui concourent au service public de l'éducation nationale et notamment :

- le délit de menaces, violences ou actes d'intimidation à l'encontre d'une personne participant à l'exécution d'une mission de service public aux fins d'obtention d'une dérogation aux règles régissant ce service,
- le délit d'entrave à la fonction d'enseignant,
- et le délit de mise en danger de la vie d'un agent public par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle.

Ce texte vient enrichir l'arsenal juridique existant, notamment pour répondre aux atteintes au principe de laïcité.

⇒ La circulaire du 9 novembre 2022 dite « **plan Laïcité dans les écoles et établissements scolaires** » ([BO n°42 du 10 novembre 2022](#)) avec :

- le suivi et l'**accompagnement des situations sensibles est renforcé** avec la sanction systématique et graduée du comportement des élèves portant atteinte à la laïcité lorsqu'il persiste après une phase de dialogue,
- **le renforcement de la protection et du soutien des personnels, notamment via la protection fonctionnelle,**
- l'appui aux chefs d'établissement
- le renforcement de la formation des personnels.
  - Vous recevez un courrier anonyme ou pas
  - Vous recevez un message par voie électronique
  - Vous constatez un changement de comportement de l'élève (isolement, repli, agitation) et/ou des faits inquiétants

## FICHE PROCEDURE

### A DESTINATION DES PERSONNELS

## FAIRE FACE AUX ATTEINTES AUX PRINCIPES ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

2/2

**2 - UN ENSEMBLE DE FICHES PRATIQUES** a été conçu dans le cadre du plan laïcité et récemment mis à jour à l'attention des chefs d'établissements et des personnels

⇒ **Trois fiches rappellent l'ensemble des mesures de protection des personnels qui peuvent être prises en cas de menaces** à leur encontre, notamment la protection fonctionnelle et le dépôt de plainte.

- Réflexes en cas de menaces sur un personnel ou de mise en cause d'un personnel
- La protection fonctionnelle en cas d'atteinte aux valeurs de la République
- Infractions à la loi de 2021 confortant le respect des principes de la République
  - o Annexe : modèle de plainte auprès du procureur de la République
  - o Annexe : modèle de lettre de saisine du procureur de la République l'avisant de faits susceptibles de constituer un délit au sens de l'article 40 du Code de procédure pénale

⇒ **Trois fiches rappellent les mesures à mettre en place face aux comportements des élèves auteurs de ce type de faits :**

- Accompagner la conduite de l'action des chefs d'établissement en cas de port de tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse (fiche à destination des EAVR)
- Répondre aux atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République commises sur les réseaux sociaux
- Procédure disciplinaire applicable aux élèves en cas d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République - points d'attention

**3** - Deux **vademecums** destinés à tous les personnels de l'Éducation nationale et récemment mis à jour proposent **une série de fiches présentant des types de situations concrètes d'application assortie d'une analyse juridique et des conseils éducatifs et pédagogiques en cas d'atteinte ou de remise en cause des principes et valeurs de la République**

- Le vademecum « *La Laïcité à l'École* » (mars 2024) : <https://eduscol.education.fr/document/1609/download>
- Le vademecum « *Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine* » (juin 2024) : <https://eduscol.education.fr/document/1630/download?attachment>

**4 - SIGNALER ET ETRE ACCOMPAGNE FACE A UNE ATTEINTE AUX PRINCIPES ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

⇒ Un formulaire de saisine a été ouvert, pour tous les personnels de l'Éducation nationale qui souhaitent signaler des atteintes aux principes de laïcité. Le formulaire en ligne « atteinte à la laïcité » est proposé sur une page dédiée d'Eduscol :

[Accéder au formulaire sur Eduscol](#)

⇒ Sur les mêmes modalités, un formulaire pour répondre aux atteintes racistes et antisémites.

[Accéder au formulaire sur Eduscol](#)

⇒ **Contactez l'équipe académique valeurs de la République**

Vous pouvez aussi contacter directement la cellule académique pour signaler une atteinte aux valeurs républicaines, à l'adresse : [eavr@ac-guadeloupe.fr](mailto:eavr@ac-guadeloupe.fr)